

# BOULON POUR TOUS

## Le journal de votre commune

Ouverture de la Mairie  
Lundi 14h à 20h  
Jeudi 18h à 20h

02.31.79.35.00  
02.31.79.49.80

<http://boulonmonvillage.wifeo.com>

Journal n°20 AVRIL 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur STEPHAN, Maire.

Date de la convocation : 18 janvier 2013

Date d'affichage : 18 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : MM. LEBLANC, SURIRAY, adjoints, ALIAMUS, AZNAR, BESNIER,

CHERON, DUCHEMIN, JOSEPH, LEBREC, PALL, RENOUF, ROSSET

Monsieur SAHED donne procuration à Monsieur JOSEPH

Secrétaire : Monsieur LEBLANC

**Ordre du jour : ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION.**

Monsieur le Maire rappelle que la précédente municipalité a prescrit son Plan Local d'Urbanisme et les modalités de la concertation, par délibération en date du 5 Juin 2003. Par délibération, en date du 12 Octobre 2006, le débat concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été formalisé et les orientations générales au territoire ont été données.

Monsieur le Maire indique que le PLU a fait l'objet d'un premier Arrêt du projet, par délibération du Conseil Municipal, en date du 28 Juin 2007.

Ce projet a été approuvé, par délibération en date du 5 Mars 2008. Cette délibération n'a pas été publiée. Par délibération en date du 20 Décembre 2008, elle a été rapportée et il a été décidé de reprendre les études en prolongeant, parallèlement, la période de concertation.

Le Conseil Municipal a ajusté son projet en reprenant une délibération sur les objectifs généraux affichés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (délibération du 21 Janvier 2010).

Monsieur Le Maire rappelle également les dispositions des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat et Grenelle ainsi que le déroulement d'une phase de concertation.

Monsieur le Maire annonce les modalités de la concertation décidées à l'occasion de la délibération de prescription de Plan Local d'Urbanisme :

- Une mise à disposition de documents d'information, notamment le porter à connaissance établi par les services de l'Etat, et de cahiers pour recevoir l'expression des habitants aux heures d'ouverture habituelles de la mairie.
- Une réunion publique d'information organisée à la Maison du Temps Libre.

Il indique que la concertation s'est déroulée conformément à cette délibération et durant la durée des études :

- Des réunions publiques le 23 Octobre 2006 à 19 heures et le 27 Novembre 2012 à 19 heures, au cours desquelles ont été présentés le diagnostic et les orientations d'aménagement des PADD.
- Une mise à disposition auprès du public, en mairie, des documents d'études ainsi que le porter à connaissance de l'Etat, accompagné d'un registre d'observations durant la durée des études.

Monsieur le Maire présente le contenu des observations émises dans le cadre de cette concertation :

- Lors des réunions publiques, un échange nourri a eu lieu, sur les orientations et, il a pu être répondu aux diverses questions.

Les observations émises dans le cadre du 1<sup>er</sup> arrêt du projet sont les suivantes :

- Une majorité de personnes souhaitent avoir des terrains constructibles ;
- Un ensemble de remarques concerne la sauvegarde de l'environnement, les liaisons piétonnières, le maintien de l'espace naturel. ;
- La sauvegarde de l'école ;
- La possibilité de l'extension de l'assainissement collectif.

Les observations sus mentionnées sont ainsi prises en compte de la façon suivante :

- Au cours des débats, les observations de l'association, concernant l'environnement, l'espace naturel ont été prises en compte ;
- Prise en compte, également, du souhait de zones constructibles lorsqu'elles s'intègrent au schéma de développement traduit par le PADD.

Les observations émises dans le cadre du 2<sup>ème</sup> arrêt du projet sont au nombre de 9, dont :

- 4 observations correspondant à une demande de constructibilité, auxquelles il n'a pu être donné une suite favorable, n'entrant pas dans le cadre du projet ;
- 1 observation correspond à des considérations générales sur les financements des communes et sur la programmation de l'enfouissement des réseaux. Le Conseil Municipal indique que ces remarques ne concernent pas directement l'objet du PLU ;

- 1 observation correspond à une demande de nouveaux documents d'étude et à des précisions sur le PPRT de EPC France. Les documents d'étude ont été complétés. Les précisions, sur le PPRT, ont été inscrites dans le rapport de présentation ;
- 1 observation correspond à une demande de financement, sans objet avec l'élaboration du PLU, à laquelle il n'est pas donné suite.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal doit en délibérer. Il indique également que les échanges résultant de la concertation confortent le projet de développement envisagé.

Monsieur le Maire rappelle qu'un débat s'est tenu, le 21 Janvier 2010, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur Le Maire précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire,

- vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.123-18,
- vu la délibération en date du 05 Juin 2003 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation,
- vu la délibération en date du 12 Octobre 2006 concernant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (rapportée, ci-après, par la présente délibération),
- vu la délibération, en date du 28 Juin 2007, concernant le 1<sup>er</sup> arrêt du projet et le bilan de la concertation (rapportée, ci-après, par la présente délibération),
- vu la délibération, en date du 05 Mars 2008, approuvant le 1<sup>er</sup> projet de PLU, et rapportée par la délibération du 20 Décembre 2008,
- vu la délibération, en date du 21 Janvier 2010, concernant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- vu le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes.

Considérant les réserves formulées par les Personnes Publiques Associées sur le précédent arrêt du projet (en date du 02 Juillet 2007) et leur prise en compte dans le nouveau projet arrêté.

Considérant que le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale en ayant fait la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 9 voix pour et 5 voix contre :

- RAPPORTE les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 Octobre 2006 et du 28 Juin 2007 dont les mentions ont été omises dans la délibération du 20 Décembre 2008.
- APPROUVE le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé par Monsieur le Maire.
- DECIDE d'arrêter un nouveau projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de BOULON tel qu'il est annexé à la présente.
- PRECISE que le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme sera :
  - Communiqué, pour avis, à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du document,
  - Tenu à la disposition des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal qui en ont fait la demande.
- INFORME que les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées mentionnées à l'article L.252-1 du code rural, pourront en prendre connaissance à la mairie, conformément à l'article L.121-5 du code de l'urbanisme.
- DIT que le dossier de concertation est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

---

### COMITE DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage a organisé son assemblée générale le 19 janvier dernier.

La composition du nouveau bureau est la suivante :

Président : M. Jean Pierre BECHADE

Vice-président : M. Louis CANONVILLE

Trésorière : Mme Paulette DOUILLY

Secrétaire : Mme Marie Thérèse SURIRAY

Echange jeunes : Mme Armelle LEMARCHAND

et Mme Françoise FROMAGE



Le samedi 23 mars dernier, à l'occasion du Comité Départemental des Jumelages qui, à cette occasion, a décerné les prix 2012 afin de récompenser des initiatives novatrices et la qualité des

échanges/animations des comités de jumelage du département, notre comité de jumelage « Entre Forêts » a reçu le « PRIX ACTION JEUNES » pour son engagement depuis dix ans, à sensibiliser les enfants au jumelage et leur permettre de vivre « en direct », l'Europe et plus particulièrement l'Angleterre, lors d'un séjour hors scolaire.

### REPAS DES AINES

Le dimanche 17 mars dernier, le C.C.A.S. de la commune a organisé le repas des anciens à URVILLE.

Dans une ambiance chaleureuse et au rythme de la musique, ils ont dansé tout l'après-midi et vers 18 heures, se sont quittés enchantés de leur journée.



### COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE BOULON

Depuis sa création, l'association s'est employée - conformément à son seul et unique objet- à recueillir des dons.

Les différentes actions menées ont permis de recueillir à ce jour environ 7 000 €. Cette somme est le témoignage de votre générosité, de votre confiance et de l'intérêt que vous portez à notre église.

Ne perdons pas de vue que ces 7 000 €, versés à la Fondation du Patrimoine, font faire l'objet de la part de cette dernière d'un "abondement" de cent pour cent. Pour 1 € versé à la fondation, celle-ci verse à son tour 1 €.

Concrètement, les 7 000 € recueillis à ce jour deviennent 14 000 €. C'est une somme non négligeable que nous espérons voir grossir grâce à nos actions futures.

Ainsi, tout prochainement, nous envisageons de faire appel au mécénat d'entreprise. Les entreprises de notre commune et des communes environnantes seront sollicitées, sachant que les sommes éventuellement versées bénéficient d'un régime de déductibilité fiscale favorable.

Les dons que vous versez constituent une contribution indispensable pour mener à bien ce lourd chantier de rénovation. Soyez-en encore remerciés.



## EPISODE NEIGEUX DU MOIS DE MARS

D'importantes chutes de neige se sont abattues sur toute la Basse-Normandie et notre village s'est retrouvé sous une épaisse couche de neige rendant la circulation très difficile, voire impossible.

Les employés communaux (dont l'un est venu pendant ses congés) se sont mis immédiatement à l'ouvrage avec le tracteur et ont essayé de rendre les voies principales praticables. A cette occasion une équipe de FR3 Normandie-Caen est venue faire un reportage à Boulon pour mettre en évidence les difficultés de déneigement dans une petite commune avec des moyens techniques très limités, et Monsieur le Maire a fait l'objet d'une interview.



FR3 Normandie a également rendu visite à des habitants de la commune pour recueillir leurs impressions sur cet épisode neigeux. Manifestement la neige n'a pas que des effets négatifs et il semble bien que de nombreuses personnes au premier rang desquelles les enfants, ont su profiter des côtés agréables et notamment d'un magnifique paysage; ceci malgré la panne d'électricité de 24 heures pendant laquelle la vie a dû s'organiser autrement. Il a fallu se passer de lumière, de télévision, d'internet et ressortir les bougies et les lampes à pétrole.

C'est aussi à ce type d'occasion que renaissent la convivialité et la solidarité, et certaines personnes équipées au tout électrique sont allées préparer leur repas chez leur voisin et ont pris leur repas en commun.

Malheureusement, la fonte des neiges a submergé le réseau pluvial et a dégradé fortement les chaussées, et la municipalité va devoir prendre des dispositions pour l'avenir afin de limiter autant que faire se peut les conséquences des ruissellements.

### Message reçu dans les mairies le 20 mars 2013

Neige : ERDF dans le Calvados vous dit "MERCI !"

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, les 11 et 12 mars dernier, les fortes tempêtes de neige, accompagnées de vents violents, ont privé d'alimentation électrique près de 10 000 foyers dans le Calvados au plus fort de la crise. La neige collante a pesé lourdement sur les réseaux de distribution HTA (20 000 V) et Basse Tension (240 V) allant jusqu'à les rompre. Dès les premières alertes météo le dimanche, ERDF a mobilisé ses moyens humains et techniques, ainsi que des entreprises partenaires, pour rétablir au plus vite les foyers privés d'électricité. La situation était difficile, avec des routes barrées ou impraticables, et des



ouvrages totalement inaccessibles à cause de la neige, freinant les interventions des 200 agents présents sur le terrain, dont des renforts de la FIRE (Force d'Intervention Rapide Electricité) venus d'autres régions.

5 hélicoptères ont survolé le réseau pour acheminer les techniciens ERDF afin de réaliser les manoeuvres de rétablissement de l'électricité et identifier les zones de largage de matériel de réparation et des groupes ectrogènes. Tout ce dispositif a été mené en liaison avec la préfecture, le département et les services de la protection civile, qui ont apporté leur concours pour faciliter le déplacement des convois de matériels et l'arrivée des équipes sur les lieux de dépannage.

Simultanément, la Direction Territoriale Calvados d'ERDF a communiqué directement avec les élus et correspondants CRISE du département. En effet, plus de 2 200 SMS d'informations en direct sur les incidents et dépannages en cours ont été envoyés. Une cellule téléphonique a été mise en place avec un interlocuteur identifié et joignable sur portable 24h/24 recevant et passant des appels tout au long de ces 72 heures difficiles jusqu'au retour à la normale.

Vous avez été nombreux à nous témoigner votre soutien et reconnaître notre engagement. A ce titre, que vous ayez directement subi ces coupures, ou non, la Direction Territoriale Calvados, ainsi que tous les salariés d'ERDF ayant oeuvré au rétablissement de tous les clients tenons à vous remercier pour votre implication, votre compréhension, votre patience, votre solidarité, votre accueil et vos encouragements, et tout particulièrement les élus mobilisés sur le terrain, les correspondants CRISE (Correspondants Réseaux Intempéries Sécurité Electricité) pour leur remontées d'information et leur collaboration, ainsi que les agriculteurs qui nous ont guidés, transportés et épaulés avec leurs tracteurs dans nos manoeuvres sur le terrain, sans oublier la préfecture qui nous a appuyés pendant ces 3 jours.

Un grand merci à vous toutes et tous.

## **INFOS MAIRIE**

■ Un registre d'enquête publique sera déposé en mairie de Cintheaux du vendredi 19 avril 2013 à 14 h 30 au 21 mai 2013 à 17 h 30 concernant une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter et extension de la carrière souterraine de pierre de Caen, sur les communes de Cintheaux et Bretteville sur Laize, par les carrières de la plaine de Caen.

■ Les prochains passages des encombrants auront lieu les 5 juin, 4 septembre et 4 décembre prochains.

■ Suite à des réclamations de clients et grâce aux alertes transmises par les collectivités locales, La Direction Territoriale ERDF dans le Calvados constate que des entreprises utilisent son nom, voire son logo, pour du démarchage commercial ou de vente.

La Direction Territoriale ERDF dans le Calvados vous informe qu'elle n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires,



éoliennes, etc.) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou de production.

Certains d'entre vous ont déjà eu le bon réflexe de contacter leur Interlocuteur Privilégié pour contrôler la légitimité de ces démarchages. Pour continuer dans cette optique, voici quelques informations clés pour identifier et réagir face au démarchage frauduleux.

Exemples de démarchage frauduleux :

- Des habitants sont démarchés par téléphone par une société se réclamant d'ERDF pour vérifier leur compteur électrique, proposer un compteur Linky...
- Un riverain est victime de faux élagueurs, passés facturer les habitants après le passage de l'entreprise d'élagage prestataire d'ERDF...
- Périodiquement, des clients sont démarchés par téléphone ou à domicile par des entreprises qui se réclament d'ERDF et vont jusqu'à utiliser son logo pour vendre des prestations (installation de panneaux photovoltaïques, diagnostics énergétiques...).

Recommandations :

- De manière générale, ERDF ne procède à aucune démarche de nature commerciale, que ce soit en direct ou par l'intermédiaire de partenaires.
- En cas d'intervention à domicile, tout client peut demander au technicien d'ERDF sa carte professionnelle et le point de livraison du client inscrit sur sa facture pour une intervention technique.
- Si vous soupçonnez un démarchage frauduleux, nous vous recommandons d'alerter les services de police ou de gendarmerie après avoir confirmé la fraude auprès de votre Interlocuteur Privilégié.

Votre Interlocuteur Privilégié reste à votre écoute pour vous aider à identifier les fraudes, contactez le pour toute question.

■ L'assemblée générale du Club de l'amitié aura lieu le jeudi 25 avril 2013 à la Maison du Temps Libre à 15 heures sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Ordre du jour : Réélection du bureau et questions diverses.

■ Lotissement de la Rochette : suite au procès verbal du 7 février 2013 entre le maître d'œuvre et la commune de Boulon, ces deux derniers ont procédé à la cession de voiries, assainissement et espaces verts du lotissement de la Rochette, rue Nelson Mandela.



Une voie piétonne a été créée par la commune sur l'emplacement réservé en continuité de celle déjà existante.

Le lotisseur procédera à l'engazonnement dès que le temps le permettra.

Pour votre sécurité lors de vos déplacements à pieds, nous vous encourageons à emprunter ces voies piétonnes.



■ La communauté de Communes du Cingal organise une randonnée nocturne à URVILLE le mardi 23 avril 2013 à 18h30. Le départ aura lieu à la Mairie de Urville. La randonnée s'achèvera autour d'un pot de l'amitié.

■ Nous avons le plaisir de vous présenter la société ATTITUDE PAYSAGE, nouvellement installée dans notre commune.

Paysagiste-élagueur, Samuel KIPP vous propose ses services dans les domaines suivants:

- Élagage, abattage
- Entretien de jardin
- Création de jardin (clôture, terrasse, plantation, engazonnement...)

N'hésitez pas à le contacter pour un devis gratuit!

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également le retrouver sur [www.attitudepaysage.fr](http://www.attitudepaysage.fr)



© www.ClipProject.info

#### ■ FETE DES VOISINS A BOULON

Cette année, la Fête des Voisins se tiendra le Vendredi 31 mai 2013 à partir de 19 heures dans la cour de l'école.

■ HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE : La bibliothèque est ouverte le mercredi de 11 heures 45 à 13 heures et le vendredi de 16 heures 30 à 19 heures.

■ BUDGET COMMUNAL : le budget communal a été voté le 2 avril dernier.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes communales. Celles-ci sont restées inchangées depuis le début de notre mandat.

La municipalité a cependant des projets d'investissement, notamment de continuer à faire des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux et de rendre notre village encore plus agréable à vivre.

Une étude sera réalisée pour l'amélioration de l'écoulement des eaux de pluie et peut-être envisager une canalisation souterraine.

Il est également prévu de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques de l'Esrués avant réfection de la chaussée.

# TRAVAUX DE L'EGLISE

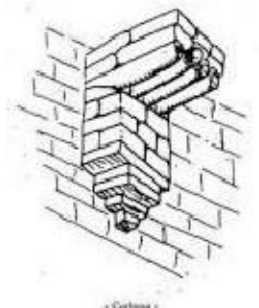
Comme vous avez pu le constater, la première tranche des travaux de réfection de la toiture de l'église est terminée.

La seconde tranche a commencé il y a quelques jours.

Après que l'ancienne couverture ait été enlevée, le mardi 9 avril dernier, une grue d'une portée d'environ 40 mètres est venue pour désinstaller la charpente de l'église.



Du 8 au 26 avril 2013 : travaux de maçonnerie, enlèvement des corbeaux et consolidation des murs



« Corbeau »

Le lundi 29 avril 2013 : Livraison de la charpente et assemblage au sol

Le mardi 30 avril 2013 : levage de la charpente et installation sur l'église avec la grue.

L'équipe des charpentiers sera présente sur le chantier pour les finitions jusqu'au 17 mai 2013.

Les couvreurs interviendront pour mettre l'église hors d'eau à partir du 21 mai prochain.

**ATTENTION** : un arrêté sera mis en place pour couper la circulation dans la rue du gâble blanc au niveau de l'église sur la période du 29 avril au 3 mai 2013.

Par avance, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le dérangement occasionné et vous remercions pour votre compréhension.



Vous pouvez suivre l'évolution des travaux en détail sur <http://www.yagoa.fr/eglisedeboulon>